

AVIS DE VACANCES D'EMPLOIS PERMANENTS

Motif de vacance	Emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail (/35)	Description
Création d'emploi permanent	Animateur.trice	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ere classe	35	Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice générale des services, l'animateur.trice participe aux accueils éducatifs proposés par la commune à destination des enfants, et participe au développement des actions éducatives et culturelles.
Mobilité interne au sein de la collectivité	Animateur.trice de médiathèque	B C	Adjoint d'animation territorial (C) Animateur territorial (B)	Adjoint d'animation	Animateur	35	Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice générale des services, l'animateur.trice de médiathèque contribue à l'accès à la culture pour toutes et tous, notamment grâce à l'animation de la médiathèque de la commune, et participe au développement des actions éducatives et culturelles.
Création d'emploi permanent	Animateur.trice sportive	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ere classe	35	Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice générale des services, l'animateur.trice sportive participe aux accueils éducatifs de la commune à destination des enfants et participe au développement des actions éducatives et culturelles, notamment sportives.
Création d'emploi permanent	Assistant.e administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ere classe	35	Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice générale des services, l'assistant.e administrative contribue à l'accueil du public, au traitement des dossiers qui lui sont attribués et à toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du service.
Création d'emploi permanent	Chargé.e de communication	C	Adjoint administratif territorial Adjoint d'animation territorial	Adjoint administratif Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ere classe Adjoint d'animation principal de 1ere classe	35	Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice générale des services, la ou le chargé.e de communication anime la communication interne et externe de la collectivité, contribue à la gestion des systèmes d'information de la commune et des établissements associés, et participe au développement des actions de médiation numérique.